

Dossiers décidés jusqu'au 31 mars 2026

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux	Surface
-------------------	---------------	----------	-------------------	--------------------	---------------------	---------

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

DP 59647 26 00003	Monsieur Cédric LEBRIEZ	Favorable avec prescriptions	19/02/2026	Remplacement à l'identique de l'ensemble des tuiles monopole rouge et des gouttières. Démolition de trois souches de cheminées existantes et reprise de la toiture afin d'assurer la continuité de la couverture sans modification de l'emprise ni de la surface de plancher.	2 rue des Alliés 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00002	ANDRE FREVILLE	Défavorable	06/02/2026	Création d'une pergola accolée à la façade arrière de l'habitation principale. Les eaux de pluie seront infiltrées sur la parcelle. La pergola ne crée pas de surface de plancher. Les poteaux de la pergola permettent le libre écoulement des eaux. La perméabilité de la structure de la pergola est supérieure à 95% et de ce fait n'aggrave pas les conditions actuelles.	8 Cité Jeanne d'Arc 59143 WATTEN	m²
DP 59647 26 00001	Monsieur TOUZET Ludovic PHARMACIE TOUZET	Non opposition	10/02/2026	Le projet porte sur la rénovation de la façade de la pharmacie située 37 rue de Dunkerque à Watten. Les travaux comprennent le déplacement de l'entrée avec installation d'une porte télescopique laquée gris noir et la création d'une rampe d'accès PMR à 5%. Un rideau de fermeture microperforé gris noir sera posé. L'ancienne entrée sera transformée en vitrine et la vitrine droite remplacée par deux châssis afin d'harmoniser les ouvertures avec l'étage. Le bardage bois sera remplacé par un habillage TRESPA teinte pierre beige clair. La toiture sera refaite à l'identique en tuiles petit moule flammé rustique. Les châssis de l'étage sont conservés. Les enseignes existantes sont remplacées: autorisation accordée le 15 juillet 2025. Interieur: déplacement de l'escalier RDC vers R+1 entraînant une modification des surfaces (cf plan joint)	37 rue de Dunkerque 59143 WATTEN	m²
DP 59647 25 00007 M01	Monsieur VERHAEGHE-BERTIN Virgil SCI DU MONT DE WATTEN	Non opposition	06/02/2026	Zone habitation: extension 13,87 mètres carrés (370x375); hauteur 3,10m; bardage bois toiture plate en membrane. Pose de 3 fenêtres de toit à rotation de 114x118 et une verrière 3 en 1 (2 fenêtres de toit + 1 fixe) 188x118 (devis). Ouverture et pose d'un couissant façade ouest (3610x2468) (devis). Zone dépendances: pose de 3 fenêtres de toit à rotation de 134x98 (devis). Changement de 7 menuiseries (devis). Changement couverture tuile terre cuite (devis). Sur l'ensemble de l'habitation et de la dépendance dégradation des joints destinés à être rejointoyés et microgommage des briques (devis). Extérieur: terrasse dalle béton 175m² (devis); remplacement cour dalle béton 850m² (devis)	32 Rue du Bois 59143 WATTEN	m²
DP 59647 25 00036	Monsieur Renaud VANBIERVLIET	Défavorable	03/02/2026	Remplacement tuiles parc bac acier car fuit des tuiles (urgent vue en mairie). Nous mettons bac acier car pas assez de pente pour la tuile (vue par l'entreprise)	23 cité St-Michel 59143 WATTEN	m²

Permis de construire

PC 59647 25 00005	Madame Sabrina HERLEN	Rejet tacite	29/01/2026	Extension: -Structure parpaing, hauteur 2,50m + enduit projeté à blanc. Tuile anthracite de la marque Pastel 20. Création de 2 fenêtres + 1 porte PVC blanc marque Aline. -Face fenêtre: 1) double vitrage double ventaues PVC blanc 1060x980. -Arrière fenêtre: 2) double vitrage 1 venteau PVC blanc 680x1480. -Porte double vitrage, vitré, PVC blanc 2m18x83cm.	178 rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	m²
-------------------	-----------------------	--------------	------------	---	---	----

Permis de démolir

PD 59647 26 00001	Monsieur Cédric LEBRIEZ	Défavorable	16/03/2026	Les travaux envisagés sont: démolition des parties émergents de 3 cheminées. Reprise de la couverture en tuiles dans la continuité de la toiture existante.	2 rue des Alliés 59143 WATTEN	m²
-------------------	-------------------------	-------------	------------	---	----------------------------------	----

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.